

DOCUMENT 16.1

PROTOCOLES DE SÉCURITÉ POUR LES INTERVENANTS DANS LES CAS DE MARIAGES D'ENFANTS

INTRODUCTION

Les professionnels qui interviennent dans divers contextes humanitaires et régionaux ont souligné la nécessité de mettre en place des procédures de protection spécifiques, appelées ici **protocoles de sécurité**, spécialement conçues pour les aider à traiter les **cas de mariages d'enfants**. Ces protocoles visent à gérer les principaux **risques pour la sécurité** auxquels les intervenants peuvent être confrontés dans le cadre de leur travail, et à fournir des **conseils pratiques et adaptés au contexte** pour faire face à ces risques tout en continuant à fournir des services essentiels.

Bien que ces protocoles soient principalement axés sur **la sécurité des intervenants**, ils s'inscrivent solidement dans une **approche centrée sur la personne survivante**, qui place les droits, la sécurité et la dignité des **enfants survivants** au centre de toutes les actions. Dans ce contexte, les intervenants doivent également respecter les principes éthiques fondamentaux liés à la **confidentialité, à l'assentiment/au consentement éclairé et à l'obligation de signalement**, d'autant plus que la sous-estimation de ces aspects peut accroître les risques pour l'enfant et pour l'intervenant. Ces questions sont abordées plus en détail dans les conseils intégrés dans la série de scénarios et les documents sur la gestion de cas qui accompagnent cet outil.

Outre la sécurité physique, ces protocoles reconnaissent aussi **l'impact psychologique** que peut avoir le travail sur les cas de mariage d'enfants, notamment l'exposition à un traumatisme secondaire, au stress émotionnel et à l'épuisement professionnel. Les organisations doivent veiller à mettre en place des **mécanismes de soutien psychosocial et de supervision** afin de favoriser le bien-être du personnel.

CE QUE RECOUVRENT CES PROTOCOLES

Les protocoles suivants décrivent des stratégies adaptables qui permettent aux intervenants de gérer les situations à haut risque liées aux mariages d'enfants, notamment :

- Les rencontres avec **des groupes armés ou violents**
- Les interactions avec **des membres de la famille ou des conjoints (mariés à des enfants) peu coopératifs ou agressifs**
- La mise en place de **visites à domicile**, uniquement dans des circonstances exceptionnelles
- La gestion des **risques de représailles**, y compris les menaces **d'enlèvement**

Ces protocoles sont destinés à compléter, et non à remplacer, les politiques de l'organisation en matière de sécurité et de protection de l'enfance. Ils doivent être adaptés au contexte et à l'environnement opérationnel de chaque situation.

PRINCIPE CLÉ

Ces protocoles donnent la priorité à la sécurité des intervenants tout en préservant l'approche centrée sur la personne survivante et l'intégrité de la prestation des services.

1. PROTOCOLES GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ

Ces protocoles décrivent les mesures de sécurité essentielles que les organisations et les intervenants doivent prendre pour atténuer les risques dans divers scénarios à haut risque, sans se limiter aux cas de mariages d'enfants. Ils constituent un fondement pour la gestion de la sécurité individuelle et organisationnelle tout en maintenant une prestation de services efficace et centrée sur les enfants survivants.

SÉCURITÉ DES INTERVENANTS : LES CHOSES À FAIRE ET À NE PAS FAIRE

✓ À FAIRE

✗ À NE PAS FAIRE

Informer son superviseur de sa destination, de son itinéraire et de l'heure de retour prévue.

Évaluer les risques et examiner les menaces ou tensions locales.

Établir des contacts avec les dirigeants communautaires avant de commencer à travailler sur le terrain.

Emporter une trousse d'urgence (sifflet, lampe de poche, argent liquide, pièce d'identité, trousse de premiers secours).

Garder ses appareils de communication chargés et les tester régulièrement.

Le cas échéant, demander à un partenaire de confiance de nous accompagner.

S'habiller de manière à se fondre dans la communauté.

Mémoriser les numéros d'urgence importants (superviseur, collègue, ligne d'assistance).

Repérer à l'avance les voies d'évacuation et les zones sûres.

Participer aux séances d'information régulières sur la sécurité, la sensibilité culturelle et les comptes rendus d'interventions.

Préserver ses relations avec la communauté et partager les enseignements tirés avec son équipe.

Ne pas emporter de dossiers permettant d'identifier les jeunes filles dans les environnements à haut risque.

Ne pas communiquer sur ses activités en ligne ou dans les espaces publics.

Ne pas se rendre dans des endroits isolés sans protocoles de sécurité.

Ne pas confronter les agresseurs et ne pas éléver la voix dans les situations tendues.

Ne pas négliger les signaux d'alerte avant-coureurs, tels que les changements de ton ou de langage corporel.

Ne pas entrer dans une maison ou un espace dangereux sans procéder à une évaluation préalable des risques.

Ne pas rester dans une situation où la sécurité est compromise – quitter immédiatement les lieux.

PROTOCOLES GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ

Tous les intervenants doivent connaître ces procédures d'urgence. Il convient d'adapter les stratégies de communication aux normes culturelles locales afin d'éviter tout malentendu ou hostilité.

2. PROTOCOLES SPÉCIFIQUES AUX SCÉNARIOS DE MARIAGES D'ENFANTS

A. RENCONTRES AVEC DES GROUPES ARMÉS

PROTOCOLE D'APAISEMENT

Ce protocole fournit des conseils aux intervenants en cas de confrontation avec des groupes ou des individus armés ou violents dans le cadre des mariages d'enfants. Son objectif principal est d'aider les intervenants à désamorcer les menaces potentielles, à surveiller l'évolution de la situation et à privilégier les pratiques sécurisées dans les environnements à haut risque. Suivez ces étapes lorsque vous êtes face à des individus armés ou violents.

RÉACTION GÉNÉRALE IMMÉDIATE	SCÉNARIO 1 – POINTS DE CONTRÔLE	SCÉNARIO 2 – PRÉSENCE D'INDIVIDUS ARMÉS DANS UN ESPACE SÉCURISÉ
<ul style="list-style-type: none">• Garder son calme.• Observer le comportement, le ton et les demandes.• Utiliser un langage respectueux et dénué d'agressivité.• Éviter les mouvements brusques.• Demander de l'aide en utilisant le signal de secours prédéfini.• Ne pas faire monter la tension ; utiliser des phrases telles que « Parlons calmement ».	<p><i>Que faire en cas d'interpellation à un poste de contrôle</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Préparer une explication courte et rassurante.• Répondre calmement aux demandes raisonnables.• Ne transporter aucun documents permettant d'identifier des personnes en lien avec des cas.• Informer son référent sécurité – si cette action ne présente pas de danger.	<p><i>Que faire si quelqu'un pénètre dans un espace sécurisé avec une arme</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Rappeler qu'il s'agit d'un espace neutre, si cela est approprié.• Expliquer calmement que les armes ne sont pas autorisées dans ce lieu.• Conduire discrètement les personnes vulnérables vers une zone sécurisée.• Activer les protocoles d'urgence préétablis (évacuation ou confinement).• Éviter de publier des informations sur les réseaux sociaux pendant l'incident.• Après l'incident : procéder au décompte des personnes présentes, faire le point sur la situation et revoir les protocoles.

B. INTERACTIONS AVEC DES MEMBRES DE LA FAMILLE ET DES CONJOINTS PEU COOPÉRATIFS OU AGRESSIFS

Définition : le terme « *membres de la famille non coopératifs ou agressifs* » désigne les personnes de la famille qui soit n'apportent pas le soutien nécessaire, soit créent activement un environnement hostile.

- Les **comportements non coopératifs** peuvent inclure l'opposition à l'aide proposée, l'indifférence au bien-être de la jeune fille ou l'entrave aux efforts de gestion des cas, en particulier dans les cas de mariages d'enfants.
- Les **comportements agressifs** peuvent inclure les menaces verbales, l'intimidation ou la violence physique, et peuvent monter en intensité si la jeune fille cherche de l'aide à l'extérieur ou conteste les décisions de sa famille.

Ces comportements augmentent les risques pour la sécurité de la jeune fille comme de l'intervenant et nécessitent une planification et un soutien minutieux.

RÉACTION GÉNÉRALE IMMÉDIATE	SCÉNARIO 1 – MEMBRES DE LA FAMILLE PEU COOPÉRATIFS OU AGRESSIFS	SCÉNARIO 2 – CONJOINTS VIOLENTS OU AGRESSEURS CONNUS
<p><i>À appliquer lorsque des membres de la famille ou le conjoint se montrent hostiles ou peu coopératifs</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Maintenir des limites professionnelles.• Utiliser un langage corporel et un ton dénués d'agressivité.• Appliquer des techniques d'écoute active.• Éviter de divulguer des informations sensibles.• Centrer la discussion sur le bien-être général de l'enfant survivant.• Éviter les confrontations directes, en particulier avec les agresseurs connus.• Demander de l'aide ou faire appel à un acteur de la protection si nécessaire.	<p><i>Que faire lorsque les personnes qui s'occupent de la jeune fille ou ses proches expriment leur réticence</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Choisir un lieu de rencontre neutre.• Faire appel à un médiateur de confiance au sein de la communauté, avec le consentement de l'enfant survivant.• Préparer à l'avance des stratégies d'apaisement.• Informer son superviseur/l'équipe de soutien des risques éventuels.• Laisser le médiateur prendre les choses en main si la situation dégénère.• Si possible, faire appel à une intervenante (plutôt qu'à un intervenant) pour faciliter les choses.	<p><i>Que faire lorsque le conjoint est la source du risque ou de l'agression</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Ne pas rencontrer le conjoint violent seul(e) ou sans un plan de sécurité clair.• Faire appel à des médiateurs formés ou à des acteurs de la protection juridique.• Ne jamais dire au conjoint où se trouve l'enfant survivant et ne jamais lui communiquer d'informations relatives au cas.• Si nécessaire, mettre en place d'autres points d'accès aux services (par exemple, par l'intermédiaire d'un établissement de santé ou d'un lieu neutre).• Consigner par écrit toutes les menaces, actes d'intimidation et représailles.• Renvoyer le cas vers une action juridique ou une mesure de protection, le cas échéant.

L'enfant survivant doit **TOUJOURS** choisir la personne qui rencontre le conjoint :

- De préférence, un juriste, un défenseur des droits ou un représentant des forces de l'ordre de confiance
- L'intervenant ne doit **PAS interagir directement** avec le conjoint violent

Mise en garde importante : la principale recommandation ici consiste à se poser sérieusement la question de savoir s'il est véritablement sûr ou nécessaire d'entrer directement en contact avec un conjoint violent. La voie légale doit être privilégiée, tout comme le recours aux forces de l'ordre lorsque la sécurité immédiate est menacée.

C. RÉALISER DES VISITES À DOMICILE DANS CERTAINS CAS SPÉCIFIQUES

PRÉCISION IMPORTANTE

Les visites à domicile ne doivent avoir lieu que dans des cas **exceptionnels** et dans des circonstances clairement définies par les enfants survivants – par exemple, lorsque des jeunes filles mariées en font la demande explicite, car cela leur paraît être une solution plus sûre. Ces visites doivent être réalisées dans le respect de pratiques strictes de gestion des risques, axées sur la sécurité des intervenants et des enfants survivants. Le présent protocole fournit des conseils pour réduire la visibilité, maintenir la communication et prévoir des sorties de secours pour garantir la sécurité des intervenants lors des visites à domicile.

AVANT LA VISITE

- Procéder à l'évaluation des risques avec l'accord du superviseur
- Vérifier que la jeune fille est d'accord et que cette approche lui paraît la plus sûre
- Éviter d'être visible (pas de logo, pas de signe distinctif sur le véhicule)
- Planifier les visites pendant la journée
- Convenir d'un prétexte neutre pour la visite
- Demander à un partenaire de confiance de rester à proximité
- Établir des points de contrôle réguliers et convenir d'un signal d'alerte préétabli
- Vérifier les moyens de transport, les points de sortie et la couverture réseau
- Emporter le minimum de matériel, en veillant à ce que personne ne soit identifiable

PENDANT LA VISITE

- Réévaluer la sécurité à l'arrivée
- Utiliser un langage neutre et non sensible
- S'asseoir près d'une sortie, rester vigilant et attentif à l'environnement
- Si des personnes sont présentes alors que cela n'était pas prévu, utiliser les signaux convenus au préalable avec la jeune fille
- Ne pas aborder de sujets sensibles qui peuvent mettre en danger la jeune fille ou vous-même
- Rester sur des sujets de conversation générale et documenter les risques plus tard

APRÈS LA VISITE

- Faire le point avec son superviseur ou point de contact
- Résumer la visite au référent en sécurité local, si nécessaire
- Documenter les problèmes de sécurité ou les dynamiques inhabituelles
- Solliciter un soutien en santé mentale si vous êtes affecté(e) par cette visite
- Mettre à jour le plan de sécurité de la jeune fille et vos protocoles si nécessaire
- Partager avec votre équipe les enseignements tirés de cette visite pour améliorer la planification

D. GÉRER LES RISQUES D'ENLÈVEMENT OU DE REPRÉSAILLES

PROTOCOLE DE PRÉVENTION

Dans les régions où les risques d'enlèvement ou de représailles sont élevés, ce protocole propose aux intervenants des mesures préventives et réactives. L'objectif est de réduire la visibilité, d'établir des contacts fiables et de suivre des stratégies qui favorisent des pratiques sûres en cas d'enlèvement ou de représailles, notamment en restant calme et en recherchant des solutions pour une libération en toute sécurité.

Représailles : consulter les protocoles généraux pour obtenir des conseils sur la surveillance régulière des risques, la documentation et le soutien psychosocial.

MESURES PRÉVENTIVES	EN CAS DE REPRÉSAILLES
Établir des relations avec les dirigeants locaux afin d'atténuer l'hostilité ou la méfiance à l'égard des activités des intervenants.	Faire appel aux forces de l'ordre ou aux agences de protection si la situation dégénère au-delà d'un risque gérable.
Sensibiliser les communautés et les familles au rôle et aux responsabilités des intervenants, en insistant sur les principes de neutralité et de confidentialité.	Réinstaller temporairement les intervenants ou les enfants survivants si les menaces s'intensifient.
Faire preuve de discréetion en limitant la visibilité des activités des intervenants pour ne pas attirer l'attention sur des cas ou des personnes spécifiques ; veiller à ce que les interactions semblent routinières et sans rapport avec des questions sensibles.	Collaborer avec les alliés de la communauté pour apaiser les tensions et rétablir la confiance.
Favoriser l'appropriation de ces questions par la communauté en travaillant avec les groupes locaux. L'objectif est d'encourager la responsabilité collective dans la prise en charge des problèmes liés à la protection de l'enfance, en réduisant l'attention portée aux intervenants ou aux interventions.	Veiller à ce que l'intervenant bénéficie d'un soutien psychosocial ciblé et d'un suivi.

Enlèvement : consulter les protocoles généraux pour obtenir des conseils sur la modification des habitudes, l'importance de garder un profil bas, les déplacements à deux et la mise en place de points réguliers.

MESURES PRÉVENTIVES	IF ABDUCTED
Faire appel à des guides locaux de confiance pour se rendre dans des zones inconnues ou à haut risque.	Restez calme et serein(e) pour éviter d'envenimer la situation.
Éviter les trajets prévisibles pour entrer ou sortir des communautés.	Accédez aux demandes de base, sauf si cela vous expose à un danger plus grand.
Tenir à jour et à portée de main les contacts d'urgence et les itinéraires sûrs.	Évitez d'opposer la moindre résistance, sauf si votre survie en dépend.
	Gardez votre sang-froid et attendez une occasion sûre pour vous échapper.
	Notez discrètement des informations sur votre environnement (par exemple, des points de repère, l'heure, les voix).

3. PROTOCOLE APRÈS UN INCIDENT

Cette section décrit les mesures essentielles que les intervenants doivent prendre après tout incident de sécurité, qu'il s'agisse d'un événement mentionné plus haut ou d'une autre situation à haut risque. Ces mesures donnent la priorité à la sécurité et au bien-être immédiats des intervenants tout en renforçant des habitudes de réflexion, d'apprentissage et d'adaptation afin d'améliorer les protocoles de sécurité et d'empêcher que des incidents similaires se produisent à l'avenir. En respectant ces directives, les intervenants et les organisations peuvent améliorer leur état de préparation et maintenir un environnement de travail plus sûr.

RECOMMANDATIONS LIÉES AU SIGNALLEMENT

Suivre ces étapes après tout incident de sécurité.

- Assurer la sécurité immédiate** : transférer l'intervenant dans un endroit sûr dès que possible après l'incident.
- Procéder au décompte des personnes présentes** : vérifier que tous les membres du personnel et de la communauté qui étaient présents sont bien là, sains et saufs.
- Signaler l'incident rapidement** : informer le superviseur ou le référent en sécurité dans les 24 heures.
- Documenter minutieusement l'incident** : consigner de façon exhaustive et objective les détails de l'incident, à savoir le déroulement des faits, les personnes impliquées et les mesures prises.
- Assister à une séance de discussion sur l'incident** : revenir sur l'incident avec le personnel concerné (par exemple, le superviseur, le référent en sécurité), assurer le suivi des mesures prises et réfléchir aux enseignements tirés.
- Obtenir un soutien en santé mentale** : veiller à ce que les intervenants aient la possibilité de bénéficier d'un soutien psychosocial pour faire face aux répercussions émotionnelles ou psychologiques de l'incident.
- Réviser les protocoles** : passer en revue et mettre à jour les procédures de sécurité afin de combler les lacunes constatées ou de faire face aux nouveaux risques.
- Partager les enseignements tirés** : organiser une réunion d'information à destination de l'ensemble de l'équipe afin de renforcer la sensibilisation collective et d'améliorer l'état de préparation.
- Mobiliser la communauté** : travailler avec les dirigeants locaux pour rétablir la confiance et garantir le maintien de l'accès aux populations à risque tout en atténuant les tensions futures.

IMPORTANT

La sécurité des intervenants est primordiale. Elle ne doit jamais être compromise au profit de la prestation de services. Si à un moment vous vous sentez en danger, mettez immédiatement en œuvre votre stratégie de sortie.